



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

BP 7
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)
e-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

**Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
du Jeudi 8 avril 2021 à 18h00 à la salle des fêtes**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL

Membres présents : Jean-Marie BARRAL, Xavier LONG, Noëlle ROUX, Anouck SARTON, Didier ELZEARD, Didier NICARD, Yves BARTHALAÏS, Patrick RANOCCHI, Thomas BETH, Véronique GENSUL

Membres excusés : Anne-Marie FABRE pouvoir à Noëlle ROUX, Christine FOURNIER pouvoir à Jean-Marie BARRAL, Lucie ANTHOINE pouvoir à Didier ELZEARD, Roger MICHAUD pouvoir à Didier NICARD, Eric LIONS pouvoir à Véronique GENSUL

Secrétaire de séance : Noëlle ROUX

ORDRE DU JOUR :

- 18- Adoption règlement intérieur conseil municipal
- 19- Formation des élus
- 20- Modification des membres des commissions municipales
- 21- Modification des élus au SIVU des Loulous
- 22- Tarif branchement électrique pizzeria les Deux Vallées – 2021
- 23- Convention utilisation le kiosque 2021
- 24- Subventions aux associations 2021
- 25- Tarifs marché estival 2021
- 26- Taux d'imposition 2021
- 27- Budgets primitifs 2021
- 28- Création emploi non permanent accroissement saisonnier d'activité
- 29- Questions diverses

Compte-rendu du Conseil Municipal du 04/03/2021 adopté à l'unanimité soit 15 voix.

Une erreur sur le compte-rendu précédent est modifiée :

- Un élu explique que pour l'étude globale sur les énergies renouvelables (photovoltaïque et l'hydroélectricité) l'ADEME est en attente du projet de cahier des charges pour voir comment cela peut être financé.

Monsieur le Maire informe que deux conseillers municipaux ont donné leurs démissions, M. Noredine FRIH et Mme Céline REGNAULT. Ils sont remplacés respectivement par M. Eric LIONS et M. Roger MICHAUD.

18- Adoption règlement intérieur conseil municipal

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Ce règlement fixe notamment :

- la tenue du conseil municipal
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Une élue s'étonne qu'il n'y ait pas eu de groupe de travail sur ce règlement intérieur.

Le maire explique que ce sont des modèles et qu'il a été envoyé aux adjoints.

Deux articles sont légèrement modifiés suite à la demande d'une élue, les articles 4 et 25.

Délibération adoptée à l'unanimité.

19- Formation des élus

Monsieur le maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L 2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux. Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

La secrétaire explique qu'elle s'est renseignée auprès de l'Association des Maires de France des Hautes-Alpes afin de connaître les formations proposées aux élus sur le département.

Délibération adoptée à l'unanimité.

20- Modification des membres des commissions municipales

Monsieur le Maire explique que suite à la démission de deux conseillers municipaux il convient de les remplacer sur les commissions municipales dont ils faisaient parti pour nommer leurs remplaçants.

Il n'y a aucun autre changement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

21- Modification des élus au SIVU des Loulous

Monsieur le Maire explique que suite à la démission d'une conseillère municipale il convient de la remplacer au SIVU

Délibération adoptée avec 13 voix pour et 2 abstentions.

22- Tarif branchement électrique pizzeria les Deux Vallées – 2021

Monsieur le Maire rappelle que le camion à pizza les Deux Vallées occupe la place du village de mai à septembre. Chaque année, il doit s'acquitter du raccordement électrique d'un montant forfaitaire pour la saison en cours. Ce tarif est reconduit pour 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité.

23- Convention utilisation le kiosque 2021

Monsieur le Maire rappelle que le restaurant la Forge utilise le kiosque situé en face du restaurant afin d'y installer une terrasse pour la saison estivale. Le montant du loyer est reconduit pour 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité.

24- Subventions aux associations 2021

Diverses subventions ont été validées en faveur des associations par la commission des finances.

Le maire présente les montants accordés aux associations. Les montants votés seront ajustés à la hausse au vu des animations proposées par les associations en fonction de la conjoncture.

Une élue demande à consulter les différentes demandes des associations les dossiers sont disponibles en mairie.

Une élue demande si une réponse a été faite à l'association qui demandait un local. Le maire répond qu'il a reçu l'association mais n'avait pas encore fait de courrier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

25- Tarifs marché estival 2021

Monsieur le Maire rappelle que les dates d'ouverture du marché estival sont du mardi 29 juin au mardi 7 septembre 2021.

Les tarifs 2020 du marché sont reconduits pour 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité.

26- Taux d'imposition 2021

Considérant que la loi de finances pour 2020 a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH), considérant que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,

Considérant que le taux de référence de taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 correspond à la somme des taux 2020 de la commune (18,34%) et du département (26,10%).

La commission finances a proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité.

27- Budgets primitifs 2021

L'adjoint aux finances présente le budget primitif. Le chapitre des dépenses de fonctionnement en charges générales il y a peu de changement. Au niveau des charges de personnel, le montant est supérieur pour l'embauche d'un agent saisonnier plus tôt que les années précédentes.

Le chapitre suivant est également supérieur car la commune doit financer plus de travaux au niveau du SymEnergie.

L'adjoint présente ensuite les recettes de fonctionnement. Le Maire explique que la commune peut récupérer 10 logements sociaux suite à la fin du bail à construction d'une société immobilière. La société proposait de prolonger le bail pour continuer à assurer la gestion de ce bien mais ces logements reviennent à la mairie à la fin du bail. Le conseil municipal décide de conserver ces logements et d'en assurer la gestion.

Les opérations d'investissement sont ensuite présentées, cette année des travaux de reprises des concessions au cimetière, le démarrage du plan communal de sauvegarde ou encore l'adressage sont prévus. Il est budgétisé également l'étude pour la rénovation énergétique de l'école.

Vote budget primitif principal 2021 : unanimité.

Vote budget primitif camping 2021 : unanimité

28- Création emploi non permanent accroissement saisonnier d'activité

Délibération concernant la création d'un poste d'agent technique saisonnier à temps complet.

La délibération est votée à l'unanimité.

29- Approbation des statuts du futur Groupement d'Intérêt Economique (GIE Energie Châteauroux-les-Alpes)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°56 du 17/09/2020 approuvant les statuts du futur GIE Energie CHATEAUROUX LES ALPES.

Il s'agit désormais d'approuver les nouveaux statuts du GIE ENERGIE suite à la création de l'Association Syndicale Autorisée d'Irrigation (ASA) de CHATEAUROUX-LES-ALPES.

Ces statuts sont identiques à ceux déjà approuvés et délibérés en septembre, la seule modification concerne le remplacement de l'Union des Associations Syndicales Autorisées d'Irrigation (UASA) dissoute par l'ASA de Châteauroux-les-Alpes. Le Président de cette ASA est Eric Lions.

Le maire présente les statuts du futur GIE Energie Châteauroux-les-Alpes.

La délibération est votée à l'unanimité.

30- Questions diverses

- Un élu explique que de nombreux enfants aimeraient se mobiliser, donc il demande aux élus si la commune souhaite mettre en place un conseil municipal des jeunes.
- Un élu se demande, si au vu du confinement et du couvre-feu, les conseils municipaux ne devraient pas être rediffusés en live. Une élue répond qu'elle ne souhaite pas être sur internet.
- Un élu demande si la commune a fait un suivi des vaccinations car beaucoup de communes l'ont organisée. Le maire répond que la communauté de communes organisait ce regroupement. Une élue répond qu'elle attendait que quelqu'un de la mairie se manifeste pour l'organisation.
- Un élu demande si le conseil municipal souhaiterait soutenir un collectif « Mobil'Hautes-Alpes » pour maintenir le train dans le département. Il précise que c'est une initiative de la CGT mais qu'ils ont des projets intéressants.
- Un élu demande ce qui a été fait suite au courrier des habitants du hameau de ST Alban au sujet des problèmes sur le réseau de téléphonie-internet. Pourrait-on demander un diagnostic sur le réseau et comment être plus pro-actif pour l'arrivée de la fibre. Les élus proposent de faire un groupe de travail à ce sujet.
- Un élu propose de réunir la commission voirie la semaine suivante au sujet des travaux de voirie communale de l'année 2021.
- Une élue souhaite discuter du courrier du chef des pompiers au sujet du recrutement du personnel technique mais à huit clos car cela concerne le personnel.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h17.

**Le Maire,
J-M BARRAL**

